

FEDERATION DE L'AVEYRON DE PECHE ET DE PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

LOCATION du DROIT DE PECHE

Entre les soussignés :

Monsieur Jean COUDERC,

agissant en qualité de Président de la

Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique,

dont le siège social est situé chemin des attizals, moulin de la Gascarie -12000- Rodez dûment constituée conformément aux dispositions de la Loi n° 84-512 du 29 Juin 1984, et du Code de l'Environnement, ci après dénommée

FDAAPPMA de l'Aveyron

D'UNE PART

et

D'AUTRE PART

et **Monsieur Lucien Veyre,**

agissant en qualité de Maire de la **Commune de Florentin-la-Capelle,**

le bourg – 12140- Florentin-la-Capelle, ci après dénommée

propriétaire de la parcelle ci-après désignée et connue sous le nom de **plan d'eau de la Combe del Cassan**

Commune : Florentin-la-Capelle

Section : OG

Parcelle n° : 581

ILA ETE CONVENU CE QUI SUI

La mairie de Florentin-la-Capelle loue à titre gratuit,
à la FDAAPPMA de l'Aveyron le droit de pêche sur les rives précitées.

Cette location est consentie et acceptée par toutes les parties pour une durée de 1 an qui commence à courir le 1er janvier 2023 et se terminera le 31 Décembre 2023.

A l'expiration du présent bail, celui-ci se renouvellera sans formalité aux mêmes charges et conditions que celles ci-dessus, pour une durée de 1 an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties par écrit, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'au moins **trois mois**.

Le propriétaire riverain susnommé renonce à tous recours de demande d'indemnisation relatif à la privation de son droit de pêche.

En conséquence, la mairie de Florentin-la-Capelle autorise la FDAAPPMA de l'Aveyron à mettre en place une gestion piscicole en cohérence avec le schéma de développement du loisir pêche départemental, favorisant le développement de la pêche sur le plan d'eau, à effectuer des alevinages, contrôles, et accorde le droit de passage sur les rives précitées.

Les frais de bail et d'enregistrement sont à la charge de FDAAPPMA de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 19 octobre 2022, en 3 exemplaires

Le Propriétaire

Mairie de Florentin-la-Capelle

M. Lucien VEYRE, Maire



Le Locataire

FDAAPPMA de l'Aveyron

M. Jean COUDERC, Président

